

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie d'Aquitaine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest

**Décision n° 75686 GEND/RGAQ/BP/SCHANCEL du 29 juin 2011 portant attribution, en 2011,
de la prime de résultats exceptionnels à titre exceptionnel**

NOR : IOCJ1124355S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 portant application du décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale ;

Vu les procès-verbaux des commissions consultatives des 7, 9 et 15 juin 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Les militaires de la réserve de la gendarmerie dont la liste est jointe percevront, à titre exceptionnel, au titre de l'année 2010 une prime de résultats exceptionnels.

Article 2

Une prime de 500,00 € (cinq cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, aux militaires de la réserve de la gendarmerie dont la liste figure en annexe I.

Article 3

Une prime de 400,00 € (quatre cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, aux militaires de la réserve de la gendarmerie dont la liste figure en annexe II.

Article 4

Une prime de 300,00 € (trois cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, aux militaires de la réserve de la gendarmerie dont la liste figure en annexe III.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 juin 2011.

*Le général de division,
commandant la région de gendarmerie d'Aquitaine
et la gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité Sud-Ouest,*

B. CARMICHAEL

ANNEXE I

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,
À TITRE EXCEPTIONNEL, D'UN MONTANT DE 500,00 € POUR L'ANNÉE 2010

Bon Guillaume	Nigend : 253 838	Numéro de livret de solde : 9 532 910
Corseaux Jean-Claude	Nigend : 93 874	Numéro de livret de solde : 5 047 747
Déridet Joël	Nigend : 13 313	Numéro de livret de solde : 9 558 356
Dury Pierre	Nigend : 82 806	Numéro de livret de solde : 9 578 505
Giordan Patrick	Nigend : 255 585	Numéro de livret de solde : 9 510 730
Guédès Gilles	Nigend : 255 729	Numéro de livret de solde : 9 524 686
Laroussi Steeve	Nigend : 311 839	Numéro de livret de solde : 9 586 155
Pellerin Daniel	Nigend : 94 043	Numéro de livret de solde : 9 585 356

ANNEXE II

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,
À TITRE EXCEPTIONNEL, D'UN MONTANT DE 400,00 € POUR L'ANNÉE 2010

Gubert Thierry	Nigend : 320 161	Numéro de livret de solde : 9 592 509
Meriguët Pascal	Nigend : 312 291	Numéro de livret de solde : 9 590 960
Pereira-Carvalho José	Nigend : 312 295	Numéro de livret de solde : 9 590 964
Poussaint Fanny	Nigend : 257 427	Numéro de livret de solde : 9 578 953

ANNEXE III

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,
À TITRE EXCEPTIONNEL, D'UN MONTANT DE 300,00 € POUR L'ANNÉE 2010

Barbier Éric	Nigend : 253 496	Numéro de livret de solde : 9 558 247
Beauvois Claude	Nigend : 775	Numéro de livret de solde : 9 532 972
Bournac Vanessa	Nigend : 253 952	Numéro de livret de solde : 9 585 854
Gozillon Philippe	Nigend : 85 955	Numéro de livret de solde : 9 579 194
Lajoinie Catherine	Nigend : 256 176	Numéro de livret de solde : 9 573 681
Lajunie Damien	Nigend : 256 177	Numéro de livret de solde : 9 585 660
Mausole Jean-Vital	Nigend : 256 724	Numéro de livret de solde : 9 575 727
Naoures Marie	Nigend : 324 762	Numéro de livret de solde : 9 592 784
Orthet Anthony	Nigend : 257 086	Numéro de livret de solde : 9 578 414
Thirion Hubert	Nigend : 258 149	Numéro de livret de solde : 9 558 261